

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie l'Etoile Filante Ltd.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 14 juin 2022	
Nom de l'établissement Garderie l'Étoile Filante		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	17 juin 2022	
<p>Commentaires : Le drainage de l'aire de jeux extérieures n'est pas adéquat. Des flaques d'eau ayant de la profondeur de plusieurs pouces s'étaient accumulé sous la toile en métal et sous les balançoires. L'administrateur confirme que les enfant ne jouons pas dans ces zones jusqu'à ce qu'ils peuvent sassurer qu'il n'y a plus d'eau stagnante dans ces zones. L'eau stagnante peut permettre la croissance de bactéries et d'insectes. Le gazon doit également être tondu avant que les enfants peuvent y jouer.</p>			

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer des activités planifiées, les aires de jeu extérieures et les enfants lors des jeux libres à l'intérieure. Une discussion avec l'éducatrice du groupe de 4 ans a eu lieu concernant l'importance des observations pour aider avec la planification de ses interventions face à l'aire de jeu intérieur.

Une discussion a eu lieu avec l'administrateur par rapport à la toile d'araignée en métal. L'exploitant n'était pas certaine si les enfant de 4 ans peuvent utiliser la toile. Le mentor à référé l'administrateur au manuel d'installation de fabriquant et au guide de la CSA. L'exploitant doit consulter les guides afin de prendre une décision appropriés.

Le mentor et l'administrateur ont eu une discussion par rapport aux espaces de jeu intérieurs des enfants scolaires et du groupe de 4 ans. L'éducatrice du groupe de 4 ans et l'administrateur cherchent une solution afin d'améliorer la qualité des zones d'apprentissages puisque la salle de 4 ans limite les possibilités et semble contribuer aux comportements des enfants. Ils partagent qu'ils veulent respecter les besoin des enfants en leur donnant plus d'espace pour explorer, créer, et découvrir. Une demande de changement aura besoin d'être envoyé au mentor afin de combiner le groupe d'après-classe et le groupe de 4 ans. Le mentor a fait un rappel que les groupes d'âge peuvent être mélangé s'ils déterminent que c'est pour le bien des enfants mais qu'ils doivent s'assurer que le matériel et l'équipement est suffisant et accessible en tout temps pour les deux groupes d'âges et qu'ils ne dépassent pas le ratio de plus de deux éducatrices. Leur idée est d'utiliser la petite pièce pour faire un espace exclusivement pour les après-classes afin d'augmenter leur sentiment d'appartenance et afin de respecter leurs besoins tout en permettant les enfants d'âges scolaires qui veulent jouer avec les plus

Commentaires généraux

jeunes de prendre soins des plus jeunes.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 14 juin 2022

Date

original signé par
Natalie Thériault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juin 2022

Date